



60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
 www.fo-com.com
 telecoms@fo-com.com

Accord seniors

FO COM signe !

■ Un accord qui vous intéresse

Vous avez été nombreux à interpellier les militants FO pour que notre syndicat signe l'accord seniors. Paroles de collègues.

« J'espère que les syndicats vont signer, Il faut écouter la base et aujourd'hui, même si ça pourrait être mieux, c'est déjà bien de pouvoir bosser 50 % payés 80 % et que ça compte à 100 % pour la retraite. »

« Y a pas à hésiter faut signer! Sinon imaginez la déception de ceux qui attendent ça depuis le début des négos! »

« J'attends cet accord, comme mes collègues de mon âge, avec impatience... »

« Il faut signer pour que chaque personne éligible puisse choisir. »

■ Pour ceux qui veulent partir : le Temps Partiel Seniors

Accessible dans les 3 ans précédant le départ à la retraite, 2 formules :

TPS couplé avec une CPA « regroupée » pour les fonctionnaires éligibles

Formule	Rémunération	rythme de travail	temps libéré	validation retraite
Formule CPA	80 %	100% pendant les 6 premiers mois puis 50 %	6 mois	100%
Formule CPA	75 %		12 mois	
Formule CPA	70 %		18 mois	
Formule CPA	65 %		24 mois	

TPS pour tous

(ACO, Services Actifs et AFO qui ne souhaitent pas adhérer à la CPA regroupée, mais qui peuvent en bénéficier)

Formule	Rémunération	rythme de travail	temps libéré	validation retraite
Formule TPS	80 %	50 %		100%
Formule TPS	75 %		6 mois	
Formule TPS	70 %		12 mois	
Formule TPS	65 %		18 mois	

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE

■ Autres points positifs :

- ▶ Finie la mobilité imposée pendant les 3 ans précédant le départ.
- ▶ possibilité de négocier localement, une prime managériale, selon une nouvelle décision de l'entreprise.

Attention, Messieurs les managers, FO vous demande de ne pas vous limiter à des primes a minima. Le nouveau contrat social est en route... Montrez l'exemple.

■ Pour les 45-50 ans : fini le placard

Les 45 ans et plus ne seront plus mis à l'index. Possibilités de VAE, accès aux emplois, rémunérations, formations... Terminée la dérive. France Télécom prend enfin des engagements forts pour maintenir les salariés qui ont plus de 45 ans dans l'entreprise. La compétence des quinquas est enfin reconnue et valorisée. Pas trop tôt.

■ Pour ceux qui restent

L'accord prévoit le recrutement sur trois ans, de 50 % des effectifs libérés par ce temps partiel soit a minima 1 500 recrutements. Pas question pour nous que les salariés qui restent subissent le départ de leurs collègues. Ce n'est pas encore suffisant. L'accord prévoit des marges de manœuvres locales pour des recrutements complémentaires. **Nous y veillerons**

Pour FO, il ne s'agit pas de se limiter à cet accord. Beaucoup ne pourront bénéficier de ce dispositif.

La négociation sur le stress continue, il s'agit pour FO de réellement améliorer les conditions de travail de tous les salariés.

En signant, FO va permettre aux salariés qui le souhaitent de pouvoir aménager leur fin de carrière. Depuis 3 ans il n'y avait plus de dispositif. Cela aurait pu durer.

Cet accord va permettre de recruter des jeunes et des moins jeunes.

Cet accord va aussi permettre à tous les salariés de valoriser ses acquis et ses compétences.

Une commission de médiation au niveau local avec les syndicats signataires sera chargée de la bonne application de cet accord.

Les militants FO sont là pour vous renseigner, pour vous aider, n'hésitez pas à les contacter.

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

.....

SIGNATURE

TÉL. :

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE